



Pacte Climat 2.0

Klimapakt Dag 2019, Esch/Alzette

04.06.2019

Pacte Climat 2.0

- Période couverte: **2021 – 2030**
- Alignement par rapport au **plan national intégré en matière d'énergie et de climat (NECP)**
- Développement du projet **sur base des expériences réalisées** au cours des dernières années
- Prise en compte de la situation actuelle dans les communes –
« d'Gemengen do ofhuele wou se sinn »

Pacte Climat 2.0

Trois pistes de développement ont été identifiées :

- 1. Renforcement de l'approche quantitative**
- 2. Meilleur cadre de travail pour les communes**
- 3. Soutien de l'engagement de la commune vis-à-vis de la population**

Pacte Climat 2.0

1. Renforcement de l'approche quantitative

- Plan climat-énergie communal/régional
- Indicateurs de suivi
- Projets d'envergure
- Recalibrage du catalogue de mesures
- Elargissement thématique (p.ex. mesures en lien avec l'adaptation climatique)

Pacte Climat 2.0

2. Meilleur cadre de travail pour les communes

- Gouvernance
- Conseillers climat « généraux » et « spécialisés »
- Meilleure prise en compte des coopérations régionales
- Développement des outils de travail (en collaboration avec SIGI)
- Structuration de l'offre des partenaires (CELL, IMS, Klimabündnis, EBL)

Pacte Climat 2.0

3. Soutien de l'engagement de la commune vis-à-vis de la population

- Proposition d'outils de soutien (p.ex. assistance pour la création de coopératives énergétiques)
- Création de nouvelles opportunités de communication (p.ex. campagnes, concours, certifications thématiques)
- Assistance au niveau de la communication vers les citoyens



Merci

Pacte Climat

Ma commune s'engage pour le climat.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement



An Zesummenaarbecht mat:



www.pacteclimat.lu